

# LES AUTRES MISSIONS ET ACTIVITES

---

## 1.1. DEMARCHES QUALITE

L'INFOMA tient compte dans les formations qu'il dispense des démarches de qualité et de modernisation du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Cela se traduit par :

- Une sensibilisation de l'ensemble des stagiaires administratifs ou techniques aux actions mises en œuvre dans les services,
- Une formation approfondie des futurs techniciens des services de contrôles de la DGAL (services vétérinaires et services de la protection des végétaux) à la mise sous assurance qualité en référence à la norme EN 45004 - ISO 17020, qui fixe les exigences générales que doit appliquer un organisme d'inspection pour être reconnu compétent et fiable pour l'inspection des produits, tant au niveau national, qu'europpéen ou international.

L'INFOMA est donc garant d'une part importante de la qualification de ces agents : seul un personnel régulièrement qualifié pour effectuer les contrôles permet en effet à l'autorité compétente de délivrer des certificats pertinents et fiables. Pour apporter la confiance attendue, l'INFOMA s'engage lui aussi dans une démarche de mise sous assurance qualité en référence à la norme ISO 9001, en utilisant comme guide méthodologique d'application de cette norme, une partie de la charte nationale d'engagement des CFA et des CFPPA (référentiel de certification de service AFAQ service confiance).

Une phase de sensibilisation des personnels avait été effectuée en 2002.

L'année 2003 a été marquée par :

- La signature de la lettre d'engagement de la direction le 22 mai 2003,
- La désignation en juin 2003 d'un comité de pilotage commun aux deux centres, composé des membres des deux comités de direction et des responsables qualité ; ce comité s'est réuni en visioconférence à deux reprises, le 9 octobre et le 28 novembre,
- La désignation d'un responsable qualité dans chaque centre, chargé du suivi des engagements, de préparer et d'animer les réunions qualité et de rendre compte de l'avancement de la démarche dans chaque centre au cours du comité de direction mensuel ou du comité de pilotage,
- La présentation de la démarche dans chaque centre à l'ensemble du personnel, début juillet 2003,
- La réalisation de la phase d'auto-diagnostic comprenant,
  - une enquête auprès des techniciens des 4 spécialités des promotions sorties en 2002, 2001, 2000 et 1999, qui ont toutes bénéficié de la formation en 2 années, pour évaluer leur perception de la qualité de la formation et les domaines à améliorer,
  - à Corbas et à Nancy, une série d'entretiens d'un échantillon des personnels permanents, de stagiaires et d'intervenants externes, pour repérer les dysfonctionnements dans les processus internes et repérer les axes prioritaires d'amélioration. Des consultants extérieurs ont été sollicités pour apporter une aide méthodologique.
  - la définition d'une première liste de chantiers, pour construire le plan d'action qualité pour l'année 2004. Des groupes de travail pourront être constitués sur les thématiques retenues par le comité de pilotage.

## 1.2. FRANCE VETERINAIRE INTERNATIONAL

"France Vétérinaire International" est un groupement d'intérêt public chargé de coordonner l'offre française de formation et de coopération technique vétérinaires, dans les secteurs de l'administration, la santé publique vétérinaire, l'enseignement et formation, le laboratoire et la recherche . Il rassemble :

- l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA),
- l'association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses (ADILVA),
- le centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement (CIRAD),
- les quatre écoles nationales vétérinaires,
- l'école nationale des services vétérinaires,
- la mission de coordination sanitaire internationale, de la DGAL au ministère de l'agriculture (MCSI),
- la direction des politiques économique et internationale du ministère de l'agriculture (DPEI),
- la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des affaires étrangères (MAE),
- et l'INFOMA.

Le groupement a vu le jour en 2003, après une période préparatoire de trois ans marquée par des difficultés d'ordre juridique. L'INFOMA fait partie des membres fondateurs et actifs. Cette création tardive n'a pas fait obstacle à la poursuite des activités.

L'INFOMA ne dispose pas des moyens humains suffisants pour recueillir et analyser les appels d'offre internationaux. En revanche, il dispose de compétences techniques qui peuvent être mises à disposition dans le cadre de France Vétérinaire International. La contribution est modeste, ponctuelle et très ciblée.

C'est ainsi qu'en 2003, l'INFOMA a collaboré à 2 actions :

- Mise à disposition d'un ISPV pour la création d'une mallette pédagogique destinée à la formation de formateurs polonais sur le thème " contrôle HACCP" dans le cadre d'un programme PHARE de jumelage avec la Pologne pendant une durée de 7 jours,
- Elaboration par le chef de service du CDR d'un référentiel normatif de portée mondiale sur les exigences sanitaires par zones géographiques d'échange, sur les accords et les traités internationaux et les organisations qui en assurent l'élaboration, dans le cadre d'un projet Banque Mondiale "sécurité des aliments", volet "formation des personnels des services de contrôle officiel sanitaire et phytosanitaire des pays en développement, mis en œuvre par le CIRAD. (ce travail a fait l'objet d'un devis auprès du CIRAD qui comptabilise 60 heures de travail).

## 1.3. OBSERVATOIRE DES MISSIONS ET DES METIERS

Deux cadres A de l'INFOMA appartiennent au réseau des chargés d'études de l'observatoire des missions et des métiers (OMM), mission pour laquelle ils ont suivi une formation spécifique en 2003 (2 modules de trois jours). Une charte du chargé d'étude définit les conditions matérielles de cette activité et une convention triennale entre l'INFOMA et l'OMM a été signée pour permettre la participation de ces deux agents à des études de filières d'emploi dans le domaine « négociation et gestion des aides » pour le premier et dans le domaine « gestion de l'eau » pour le second.

L'engagement des ces agents dans ces missions constitue pour l'INFOMA un développement de son potentiel d'action.

## 1.4. COMMUNICATION

L'INFOMA a bénéficié d'un emplacement sur le site intranet de la DGA, sur lequel figurent les informations relatives à l'organisation des actions de formation continue dans chaque centre :

- Informations logistiques avec les plans d'accès, listes d'hôtels, ...
- Informations pédagogiques avec la liste des sessions de formation continue, le programme de chaque session, la liste des candidatures et la liste des participants retenus.

Un dossier d'accueil des personnels permanents de l'INFOMA a été conçu et expérimenté auprès des deux nouveaux formateurs intégrés dans l'équipe de Corbas en septembre 2003.

La jaquette de l'INFOMA et les trivolets de présentation des formations de TSSMA ont été actualisés.

La liste des documents de communication de l'INFOMA comporte maintenant :

- la jaquette de présentation de l'INFOMA qui fait office de porte documents,
- les trivolets de présentation des formations de TSSMA, 1 par spécialité : diffusés aux centres d'information et d'orientation, ou à l'occasion des salons de l'agriculture nationaux ou régionaux,
- les référentiels de formation actualisés pour les 4 spécialités de techniciens et pour les secrétaires administratifs des services déconcentrés,
- le catalogue des actions nationales de formation continue organisées par l'INFOMA, diffusé aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture, et auprès d'autres structures,
- les rapports annuels d'activités de l'INFOMA depuis 1998,
- le dossier d'accueil des stagiaires en formation,
- le dossier d'accueil des personnels permanents,
- des présentations « power point » des missions de l'INFOMA, pour la présentation de l'établissement à des délégations d'experts étrangers.